

## Faits saillants de la séance du 7 février

À titre de mesure visant à prévenir la propagation de la COVID-19 et conformément aux directives gouvernementales, la séance ordinaire du conseil municipal s'est tenue à huis clos par visioconférence. La vidéo est disponible sur la chaîne YouTube de la Ville.

Voici un résumé des orientations adoptées pour le mieux-être de la population et le développement harmonieux de la ville.

---

### Réglementation

Le projet de règlement n° U-220-38 modifiant, le règlement de zonage n° U-220 afin de créer une nouvelle zone avec les rues Richard, Parent et des Fromagers et y permettre l'usage d'habitation unifamiliale jumelée, a été présenté et adopté. Une consultation écrite se tiendra du 21 février au 8 mars pour toute personne intéressée à se faire entendre à ce sujet. Une séance de consultation virtuelle se tiendra également le 22 mars prochain pour les citoyens du secteur touché par cette modification réglementaire. [En savoir plus...](#)

\*\*\*

Le projet de règlement n°1181 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Saint-Basile-le-Grand a été adopté. [En savoir plus...](#)

\*\*\*

Le projet de règlement n° 1183 a été présenté et déposé, modifiant le règlement n° 198 afin de modifier le nombre de cases de stationnement réservées au 48, montée Robert ainsi qu'à l'édifice Léopold-Bouchard, situé au 50, montée Robert. Seize places de stationnement seraient réservées du lundi au vendredi exclusivement pour les usagers du Centre de bénévolat entre 7 h et 17 h ainsi que quatre cases de stationnement pour les usagers du 48, montée Robert entre 9 h et 18 h .

\*\*\*

Le projet de règlement n° U-220-39 modifiant le règlement de zonage n° U-220 afin d'autoriser, pour une habitation unifamiliale isolée, une deuxième porte sur le mur avant qui n'est pas parallèle à la voie publique de circulation a été présenté et adopté. Une consultation écrite est en cours pour toute personne intéressée à se faire entendre à ce sujet, se terminant le 25 février prochain. [En savoir plus...](#)

\*\*\*

Le projet de règlement n° U-220-40 modifiant le règlement de zonage n° U-220 a été présenté et adopté afin d'ajouter des dispositions relatives au pavage de certaines aires de stationnement, ainsi que de modifier les limites de la zone occupée par les propriétés portant les numéros

civiques impairs de 125 à 143, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Une consultation écrite est en cours pour toute personne intéressée à se faire entendre à ce sujet et se termine le 25 février prochain. [En savoir plus...](#)

\*\*\*

Le règlement n° U-220-37 a été adopté, modifiant ainsi le règlement de zonage n° U-220 afin de remplacer certaines dispositions relatives aux arbres.

### **Acquisitions, contrats et mandats**

Le contrat pour la fourniture d'un nouveau quai au parc Prudent-Robert a été adjugé à 9335-6301 Québec inc. (Quai Lafantaisie) pour un montant total de 25 998,73 \$, taxes incluses.

\*\*\*

Le règlement n° 1182 autorisant une dépense et un emprunt de 4 280 000 \$ pour des travaux civils et électriques sur l'avenue de Montpellier, la rue Bella-Vista, la rue de la Chanterelle, la rue des Hirondelles, le parc des Mésanges et le parc du Ruisseau a été adopté. Plus de détails seront communiqués prochainement afin d'informer les résidents impactés.

\*\*\*

La liste des contrats de la Ville comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ conclus du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 a été déposée en ligne. [Consultez la liste...](#)

\*\*\*

Le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues équipé d'un système de boîtes interchangeables (SBI) et d'équipements de déneigement a été attribué à AEBI Schmidt Canada inc. pour un montant total de 364 470,75 \$, taxes incluses.

\*\*\*

Le contrat pour la fourniture et le transport de matières granulaires a été adjugé à Construction DJL inc. pour un montant total de 251 867,40 \$, taxes incluses. Ce contrat s'échelonne sur une période de 3 ans.

\*\*\*

Un échange de terrains aura lieu avec le promoteur du projet Tribeca situé sur les rues projetées de la place du Rivelet et de la place de l'Eau-Vive, puisque certains terrains se sont avérés non construisibles. Suite à une évaluation de la valeur marchande des terrains à échanger, le promoteur devra payer à la Ville une somme de 28 063 \$ et les frais engendrés par ces transactions notariées seront à la charge du promoteur.

\*\*\*

Le contrat pour la production du calendrier municipal a été attribué à Éditions Média Plus Communication pour 2023, 2024 et 2025. [Consultez le calendrier municipal 2022.](#)

### **Aides financières, engagement et demandes particulières**

Suite à l'élection de Martin Leprohon à titre de conseiller municipal, sa place dans le Comité consultatif d'urbanisme était à pourvoir. Pour lui succéder, Richard Pelletier a été nommé à titre de membre citoyen pour la balance du terme du mandat, venant à échéance le 6 avril 2023.

Suite à la fin du mandat de Stéphane Duranleau à titre de président du Comité de développement culturel, sa place était également à pourvoir. Pour lui succéder, Pierre Cyr, membre du comité depuis 2014, a été nommé à titre de président pour la balance du terme de son mandat, venant à échéance le 7 septembre 2023.

[En savoir plus sur les comités consultatifs municipaux...](#)

\*\*\*

Une contribution financière de 500 \$ sera versée à l'Association des familles de personnes assassinées ou disparues afin d'aider l'organisme à poursuivre sa mission.

\*\*\*

Un protocole d'entente sera signé, liant la Ville à exo – Réseau de transport métropolitain, relatif au partage des tâches pour l'installation et l'entretien des abribus sur son territoire.

\*\*\*

La Ville de Saint-Basile-le-Grand a demandé au ministère des Transports de procéder au deuxième versement de l'aide financière octroyée pour la réalisation de la piste multifonctionnelle sur la rue de la Montagne.

---

Le procès-verbal de cette assemblée publique sera disponible en ligne quelques jours après son adoption par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 mars.